FEUILLETON.

LA BONNE AVENTURE.

ROMAN PAR EUGENE SUE.

(Suite du Chapitre XVII.)

—Permettez, monsieur,—reprit Héloïse en souriant, — le choix que j'ai fait étant le plus honorable du monde, le seul défaut de cette circulaire est d'être écrite à mon sujet.... Sauf ce manque complet d'à-propos, l'idée me semble excellente, et pourrait servir à merveille dans une occasion plus opportune.

—Pardonnez ma surprise, madame, reprit Anatole, abasourdi de cette dignité calme et impartiale ; — un tel stoïcisme me confond : approuver l'idée de cette lettre outrageante....

—Eh ! certainement, mon cher Anatole,—reprit le docteur Bonaquet, —ma femme a raison ; car enfin, voyons, suppose un grand peintre, *Vandyk* ou *Velasquez*, ayant manqué complètement la ressemblance d'un portrait : n'en resterait-il pas du moins une toile d'un mérite supérieur, grâce au coloris et à la forme ?

—Soit ! où veux-tu en venir, Jérôme ?

—Eh bien ! admets qu'une femme, de quelque condition que ce soit, ait fait un choix indigne d'elle et des siens : une protestation pareille à celle de cette circulaire, et faite au nom de toute une famille, serait pleine de dignité.

—Encore une fois, Jérôme, tu parles de cet outrage comme s'il ne s'agissait ni de madame ni de toi.

Mais c'est qu'en effet, monsieur,— reprit Mme Bonaquet en souriant,—nous sommes complétement désintéressés dans la question. Ce n'est pas de nous, à bien dire, qu'il s'agit.

—Il faudrait néanmoins, je crois, ma chère Héloïse, puisqu'il en est ainsi, aller ensemble, l'un de ces soirs, chez ces gens-là ?—reprit Jérôme Bonaquet avec son inaltérable placidité.—Nous irons une seule fois, bien entendu ; mais cela devient maintenant indispensable ; qu'en pensez-vous, Héloïse ?

—J'allais, mon ami, vous faire cette proposition,—répond Mme Bonaquet d'une voix douce et ferme.—Nous choisirons, pour cette *visite de noce*, le plus prochain jour de grande réception à l'hôtel de Morsenne, puisque M. de Morsenne est le chef de ma famille.

—Quoi ! madame,—reprit Anatole tombant de surprise en stupeur, —vous aurez le courage d'affronter tant d'insolence et de dédain !

Madame Bonaquet ne put s'empêcher de regarder son mari d'un air significatif, comme si elle lui eût demandé compte des étonnements de son ami, dont elle avait eu jusqu'alors une excellente opinion ; puis, s'adressant à Ducormier, elle reprit un peu froidement.

—V[illegible] penser, monsieur, qu'il n'entre ni dans la pensée de Bonaquet [illegible] la mienne de faire en de telles circonstances ce qu'on appelle une bravade. Nous voulons seulement accomplir un devoir [illegible] juste respect de soi. Mais [illegible] d'un air [illegible] pour sortir,—je [illegible] les épanchements de deux amis qui sont restés si longtemps éloignés l'un de l'autre. Au revoir, je l'espère, monsieur Ducormier.

La jeune femme quitta le cabinet de son mari en répondant au salut d'Anatole.

Après le départ de Mme Bonaquet, Ducormier, se croisant les bras d'un air triomphant, dit au médecin en secouant la tête :

—Eh bien, Jérôme ? eh bien ?

—Eh bien ! quoi, mon cher Anatole ? que veux-tu dire ?

—La voilà donc, cette aristocratie pour laquelle, il y a un quart d'heure, tu te montrais si indulgent, si bénévole ! *Que m'importe*, disais-tu, *que les tourelles du manoir féodal dominent la vallée, pourvu que leur ombre ni m'ôte ni jour ni soleil !*

—Où diable veux tu en venir ?

—Où je veux en venir ! Comment ! cette dédaigneuse duchesse, par sa lettre insolente, ne te force-t-elle pas de rester sous le coup d'un outrage écrasant, ou d'aller t'exposer, toi et ta femme, aux plus humiliants dédains ! Mais, Dieu merci ! ces dédains, tu n'iras pas les braver ; tu reviendras sur cette résolution que je puis qualifier, maintenant que ta femme n'est plus là, sur cette résolution vraiment absurde, insensée, de vous rendre tous deux chez ce prince, un jour de grande réception, pour....

—D'abord, mon ami,—reprit le docteur en interrompant Anatole,—je ne reviens jamais sur une détermination juste et sage ; ma femme est comme moi, sans cela elle ne me serait pas si chère. Nous accomplirons donc ce que nous avons résolu ; en cela, les appréhensions de ton amitié égarent ton jugement ; rassure-toi, ce grand monde n'est pas si farouche ; il se compose en résumé de créatures humaines ; or, pour peu qu'on ait un cœur dans la poitrine et un cerveau dans la tête, on rend forcément hommage à une action digne et ferme.

—Jérôme, je t'en supplie, au nom de ton bonheur et de celui de ta femme, renonce à ces projets insensés. Aller braver ce monde arrogant, qui se croit solidaire de ce qu'il appelle le *honteux outrage* fait à la noblesse d'un des siens ! ah ! mon ami, tu ne sais pas ce que c'est que ces gens-là ; tu les juges d'après ta femme ; tu ignores avec quelle sanglante adresse il manie l'ironie, et de quels traits acérés peut vous percer leur hautain persiflage. Non, non, tu ne les connais pas, mais je la connais, moi !—s'écria Anatole Ducormier, comme si un douloureux ressentiment, contenu depuis longtemps dans son cœur, faisait enfin explosion; puis il ajouta avec un accent de haine impossible à rendre :—Oh ! race infernale ! que d'humiliations amères ! que de mépris insolens tu m'as fait dévorer pendant quatre ans ! Oh ! que de fiel s'est amassé dans mon cœur !

—Anatole ! que dis-tu ? — s'écria Jérôme aussi surpris qu'effrayé de l'expression de sinistre méchanceté qui venait soudain contracter les beaux traits d'Anatole;—toi humilié, toi méprisé ? Et ces dédains, tu les a subis ?

—Pardieu !—répondit Ducormier avec un éclat de rire sardonique.—

[illegible] relever [illegible]

—Oui,—répondit Ducormier avec un mélange d'amertume, de honte et de rage ;—oui, parce que [illegible] ce monde [illegible] mordieu ! [illegible] luxe, la grâce, le goût [illegible] ailleurs tout [illegible] bien, moi ! Quelle était ma position [illegible] créature à gages, une espèce de domestique [illegible] que je mangeais au bas bout de la table, et [illegible] seul avec mon maître, au lieu de monter derrière comme les laquais, je m'asseyais respectueusement sur les coussins de devant. Eh bien ! oui, ces humiliations de tous les jours, je les dévorais pour ne pas quitter cette sphère éblouissante, pour assister à ces fêtes splendides, à ces bals magnifiques, où j'errais cependant inconnu, silencieux et dédaigné, contemplant avec une envie ardente et amère tant de femmes charmantes qui n'avaient pour moi ni sourire ni regard, je ne pouvais pas seulement les inviter à danser, ainsi que le faisaient tant de sots titrés et blasonnés. Mon invitation eût passé pour une insolence. Il n'importe ! quelquefois, je parvenais à m'étourdir sur la bassesse de ma condition et à me croire de cette orgueilleuse aristocratie, où j'aurais tenu ma place mieux que d'autres, si le sort m'eût fait naître *Crillon, Montmorency* ou *Lorraine*.... Mais, Jérôme, qu'as-tu à me regarder de cet air chagrin, presque sévère ?

—Anatole,—reprit le médecin d'une voix grave et douloureusement émue,—il y a quatre ans, nous nous sommes séparés. Tu étais bon, candide et loyal; je ne connaissais pas d'âme plus ouverte que la tienne à tous les sentiments élevés; tu es parti pour Londres, heureux d'une position honorable offerte à ton mérite; durant les premiers temps de notre correspondance, tu me faisais part de tes impressions ingénues, pauvre enfant du peuple, ou peu s'en faut, jeté dans ce tourbillon du grand monde; alors, timide et naïf, mais plein de dignité naturelle, tu accomplissais religieusement tes devoirs, et lorsque l'homme qu'à cette heure tu appelles avec tant d'amertume *ton maître*, et que tu nommais alors *ton bienfaiteur*, t'engageait, me disais-tu, à rester dans son salon, au lieu d'accepter cette offre remplie de séductions dangereuses, tu préférais passer tes soirées chez toi, dans le doux recueillement de l'étude.

—Oui,—reprit Anatole avec un sourire sardonique,—j'étais en effet très naïf, très candide .... alors !

—Alors.... mon pauvre Anatole, tu étais heureux, tu ne te plaignais pas d'être méprisé.... Timide et fier, tu te tenais dans les limites de ta position; peu à peu, ta correspondance avec moi est devenue plus rare; un grand changement s'était opéré dans ton esprit, tu me parlais avec

[illegible] monde dont tu [illegible]

[illegible] —s'écria le médecin [illegible] pour toi.... [illegible] Ah! c'est infâme ! [illegible] par cette sotte vanité [illegible] Ducormier avec impatience [illegible] Eh! mordieu, [illegible]

—Si, tu as raison. Bien peu d'entre eux réunissent comme toi tous les dons naturels, esprit, savoir, beauté, jeunesse, courage; il ne te manque rien, sinon ce que ces gens-là appellent la *naissance*. [illegible] Mais tiens, Anatole, je suis honteux pour toi d'en venir à de pareils raisonnements. Comment! tu ne peux pas te contenter de vivre dans un monde où chacun est classé selon son mérite ? N'est-ce donc pas aussi une belle aristocratie que celle du talent ! Figure-toi une réunion composée de ces illustres roturiers, poëtes, peintres, musiciens, orateurs, savans, philosophes, hommes d'Etat, dont l'Europe entière, dont les deux mondes, vénèrent les noms célèbres et admirent les œuvres; figure-toi un *Montmorency*, un *Créqui*, un *Luxembourg* ou un prince de *Lorraine* quelconque, n'ayant pour mérite que son nom et sa richesse, pénétrant tout seul dans ce monde illustre qui n'est pas, qui ne peut être le sien ! Le vois-tu, s'étonnant, se révoltant de ce que ces princes de l'intelligence, le toisent avec dédain et lui demandent: "Qu'est-ce que c'est que ce prince de *Lorraine* ? qu'est-ce que ça vient faire ici ? qu'est-ce que ça a produit de célèbre ? quelles sont ses œuvres ? en quoi est-il illustre ? En rien de tout ! Mais, alors, qu'est-ce qu'il nous veut, ce monsieur ? Qui est ce qui connaît ça ! En Europe ? Allons donc ! ça n'a pas de nom et ça veut frayer avec nous ! Il se moque du monde, ce monsieur de *Lorraine* ! Qu'il nous laisse donc tranquilles et aille vivre avec ses pareils ! Voyons, franchement Anatole, ne hausserais-tu pas les épaules, si cet homme de titre et de blason s'opiniâtrait à vouloir marcher l'égal de ces hommes de génie? Ne lui dirais-tu pas : "Tenez, croyez-moi, prince, au lieu d'être regardé ici comme un roturier assez mal venu, retournez briller parmi vos "pairs...."

—Oui,—reprit Ducormier avec une nouvelle explosion de sardonique amertume;—oui, et à ces belles paroles, M. le prince de Lorraine hausserait [illegible] dans son élégante voiture, trouvera [illegible] où il trouvera la plus grande, la [illegible] et une foule de femmes charmantes [illegible] en lui racontant les incroyables façons, les [illegible] en robe de soie noire et en longues vestes [illegible] de quel célèbre aristocrate de l'antiquité [illegible] avec des souliers aux pieds, un parapluie sous le bras, [illegible] sous le cachet, et dont les plus grands seigneurs [illegible] Pédant d'un notaire retiré ou d'un épicier enrichi!

—Ce qu'il dit là, il le pense !—s'écria le médecin d'un ton de compassion douloureuse et comme en se parlant à lui-même;—quel changement, mon Dieu ! quel aveuglement ! Quand je songe à notre fanatisme d'autrefois pour tant d'illustres renommées, à notre culte religieux pour le génie, à notre reconnaissance pour les divines jouissances que nous devions à ses œuvres immortelles !

Puis, prenant entre ses mains les deux mains d'Anatole, Jérôme lui dit avec l'accent de la plus tendre pitié :

—Anatole.... mon ami, toi que j'appelais mon frère.... Oh ! mon Dieu.... mais pour haïr si misérablement ce qu'il y a au monde de plus sublime : le génie pauvre et illustre ! ta raison est donc obscurcie? Pour épancher tant de fiel, ton âme est donc profondément ulcérée ? Pour être devenu si méchant, tu as donc beaucoup souffert ?

—Oui !—s'écria Ducormier, les traits décomposés par la haine et la rage,—oh ! oui, j'ai souffert !.... Mais ces tortures n'auront pas été vaines ! ... Patience, patience !.... le martyr, un jour, deviendra bourreau !

Il y eut dans l'accent, dans la physionomie de Ducormier, en prononçant ces sinistres paroles, une telle expression de froide férocité, que Jérôme contempla un instant son ami avec une muette épouvante.

(A continuer.) EUGENE SUE.

ROGNURES DU CORSAIRE.

Un jeune bohème, dont le pantalon fort court, mais très râpé, laissait à découvert un soulier éculé, veuf de toute espèce de chaussettes, rencontre un de ses ex-amis à la hauteur de la place des Victoires, au coin de la rue Vide Gousset :

—Eh bien ! lui dit l'ami, qui se rengorgeait dans un insolent paletot, il paraît que nous ne sommes pas très calé pour le moment !

—Eh ! mon Dieu ! (fit le bohème), dans la vie on a des hauts et des bas....

—Des hauts.... je ne dis pas, riposta l'interlocuteur, en jetant un coup d'œil dédaigneux sur les chevilles du philosophe....mais quant aux bas, j'en doute !

Un agent [illegible] très raisonnable, à [illegible] inscrit sous le No 3,554 de [illegible] d'élite, disait-il, de l'esprit [illegible] Elle est femme de lettres !—Diable ! fit le [illegible] j'aimerais mieux qu'elle fût femme de ménage !....—Elle [illegible] les vers ! J'aime mieux qu'elle les rince.—Mais, malheureux, c'est une femme qui [illegible] à la postérité !—J'aime mieux qu'elle aille au marché !

Jacques Offenbach, le célèbre violoncelliste, a un domestique qui est digne de la [illegible] auteurs de vaudeville n'ont [illegible] pour Ravel ou pour Grassot qui puisse être comparé aux [illegible] de cet aimable serviteur.

Le lendemain de l'horrible événement du château de Villelouet, un ami de la maison crut avoir entendu dire que Jacques Offenbach avait péri dans un incendie : il court aussitôt chez l'artiste, et s'adressant au domestique :

—Remettez ma carte à Mme Offenbach, lui dit-il, et exprimez lui toute la part que je prends à la douleur d'avoir perdu son mari.

La bonne [illegible] deux fois. Il remet la carte à Mme Offenbach, en ajoutant :

—Ce monsieur m'a bien recommandé de vous dire combien il a de chagrin que monsieur soit mort.

—Mais vous avez eu soin de dire que je ne suis pas mort ? demanda Offenbach.

—Oh ! que non, monsieur, je suis trop poli pour donner un démenti à qui que ce soit.

Ce même domestique avait l'habitude d'entrer sans prévenir dans la chambre à coucher de son maître. Plusieurs fois, Offenbach lui avait commandé de frapper avant d'ouvrir la porte.

Un matin, le domestique ouvre la porte toute grande et demande : Peut-on entrer ?

—Mais je vous ai dit qu'il fallait frapper.

—Ah ! c'est vrai j'oublie toujours !

Alors, l'honnête serviteur referme la porte, frappe les trois coups de rigueur et entre sans attendre l'invitation de son maître qui rit aux larmes de cette adorable naïveté.

—Une négociante cossue de la rue Saint-Honoré, pria l'autre jour notre confrère D.... de vouloir bien un peu examiner son fils, jeune gars de 14 ans, qui était déjà, disait-elle, fort avancé dans ses études.

—Eh ! bien, voyons, mon jeune ami, dit le journaliste, on dit que vous êtes un petit savant. Dans quelle classe sommes-nous ?

—Classe de littérature.

—Classe de littérature ! mazette !....Alors, pouvez vous me dire quel était le père de Crébillon fils ?

—Nous n'en sommes pas encore là ; je n'en sais qu'à la règle des participes.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 23 JANVIER.
La deuxième Représentation de
LE PROPHETE,
Grand opera en cinq actes et neuf tableaux, de MEYERBEER.
On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés.

MERCREDI SOIR, 22 JANVIER 1851.
On commencera par la comédie THE SCHOOL FOR SCANDAL.
Le spectacle sera terminé par DEUX BRILLANTS DIVERTISSEMENTS.

GALERIE DES BEAUX ARTS, DE L'UNION.
No. 13, RUE ST-CHARLES, AU PREMIER.
Exhibition de Peintures de choix, anciennes et modernes.
Des plus grands maîtres.

AFIN de donner plus d'extension au goût des beaux arts, M. Galvani s'est empressé de prendre des arrangements avec un amateur récemment arrivé et se rendant au Nord avec une magnifique collection de TABLEAUX. Cette collection contient plusieurs chef-d'œuvres de peinture et afin de donner une impulsion plus grande au développement de cet art à la Nouvelle Orléans, M. Galvani a pris les résolutions suivantes :

Quinze beaux tableaux de choix seront divisés en lots, et chaque visiteur recevra un billet qui lui donnera la chance de gagner un de ces lots. Les dits billets seront numérotés par ordre, et les tableaux devant être mis en loterie seront exposés plus tard dans quelque lieu public.

PRIX D'ENTRÉE—50 cents: billets de familles pour la saison $2.

Les billets simples auront droit à une chance, les billets de famille à deux. Toutes personnes ayant déjà pris des billets de saison auront droit à deux chances en payant le prix d'admission simple.

Cette distribution gratuite de tableaux aura lieu le 1er mai prochain, sous la surveillance des personnes [illegible] et les numéros qui auront gagné les prix seront publiés pendant une semaine dans les journaux de la ville.

N. B. Attendu que les billets seront numérotés, les porteurs devront les conserver soigneusement, car nul tableau ne sera délivré à moins que le billet ne soit présenté.

La galerie est ouverte tous les jours et tous les soirs 14janv

Académie de Danse et de Politesse Sociale.
Rue Bourbon, No 99, entre Saint-Louis et Conti.

MONSIEUR DEVOTI informe respectueusement les familles et les chefs d'institutions, ainsi que les dames et messieurs de la Nlle-Orléans, que son école est ouverte depuis le 4 courant.

M. D. démontre son art dans le style le plus parfait et le plus artistique, en suivant les méthodes des académies de France et d'Italie. En un mot il enseigne la politesse sociale, l'élégance, l'aisance dans le port, etc., d'après l'étiquette suivie dans les sociétés les plus haut placées et les plus fashionables.

Toutes les danses, telles que : pas nouveaux, quadrilles, polka écossaise, mazurka, redowa, danses de fantaisie, nationales, etc. — Valses, telles que glissades, de Cellarius, espagnoles, à cinq temps, etc.

N. B.—Les parents sont invités à assister aux leçons et à juger par eux mêmes de la bonté [illegible] de la méthode suivie par M. D.

Des cours ont lieu chaque soir pour les demoiselles et les jeunes garçons, le mercredi à 4 heures, P. M. et les samedis, à midi.

Pour les jeunes gens, les mêmes jours à 6 heures et demie P. M.

Prix : Classes, deux leçons par semaine, par mois, $6.

Les leçons particulières, dans les institutions ou à résidence dans les familles, même prix.

S'adresser à l'Académie ou à la poste.

M. D. donne deux leçons par semaine au *Jenny Lind's Hall*, à Lafayette. 13 déc

Ecole de Danse.
No. 15 rue Union, entre Carondelet et St-Charles.

MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville, qu'elle va ouvrir son ACADEMIE DE DANSE dans la salle rue Union No. 15. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mlle Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS, et toutes les deux autres semaines du bal pour les élèves de la première classe.

Prix—Pour 12 leçons données à l'école, $6; en classe privée de 4 ou 5 élèves, $8 chaque, pour 10 leçons. Pour une ou deux personnes $1 par leçon.

On peut voir Mlle Vincent à toute heure à son Académie de Danse, les mardi, mercredi et samedi, à 4 heures pour les demoiselles, et à 8 heures pour les messieurs. L'école commencera le 11 novembre. 26 oct—4m

Salle du Globe.
Encoignure des rues St-Pierre et St-Claude. Près du Vieux Bassin.

LE public est prévenu que l'ouverture de cette SALLE aura lieu le samedi 19 octobre, et qu'il y aura BAL MASQUE, à dater de ce jour jusqu'à la fin de la saison des amusemens

Les jours de bal seront annoncés comme précédemment, par des affiches posées aux encoignures et aux lieux publics.

Il y aura un bel orchestre dirigé par un chef réputé, et les valses, les polkas et les contredanses les plus modernes seront exécutées.

Près de la salle de bal se trouvera un SALON où l'on servira toute espèce de liqueurs et de rafraîchissements. Egalement, un RESTAURANT sous la direction d'un excellent maître-cuisinier.

Cinq officiers de police désignés par le Recorder, maintiendront le bon ordre durant le bal.

Les port-d'armes seront strictement défendus.
S. VIOSCA, Propriétaire.
A. WHITLOCK, Directeur. 12 oct

ECOLE DE DANSE.

Mr. P. CLISSEY a l'honneur d'annoncer qu'il rouvrira ses classes de danse lundi, 4 novembre, au No 8, rue Carondelet, entre les rues du Canal et de la Commune. Les élèves y apprendront les danses les plus en vogue, telles que

Quadrilles français, Polka et Mazurka,
Valse à deux temps, Walse, Polka allemande
Valse à trois temps, La Redowa,
Polka de salon, Polka écossaise.

M. Clissey se charge d'enseigner ces danses diverses en un cours de quinze leçons.
Classes particulières pour dames et messieurs chaque jour, de neuf à deux heures.
Classes d'enfants, mardi et jeudi, de trois heures jusqu'au soir.
Classes pour messieurs, chaque jour, de six heures et demie jusqu'à dix heures du soir.
4 nov—6m

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No 169,
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 6 jan

Vin de Champagne
Des marques : Pelican et Aigle.
LES soussignés ayant été nommés seuls agents en cette ville pour la vente des deux marques célèbres de vin de champagne ci-dessus, dont la qualité ne le cède à aucune autre, en auront constamment en magasin un approvisionnement en bouteilles et demi bouteilles.
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
7janv—6m Nos 13 et 15, rue St Louis.

EN débarquement du navire Mount Washington de Bordeaux
60 caisses de 12 flacons prunes sèches.
20 do de 12 boites transparentes, etc.
1 do pâtes truffés, quarts de boîtes.
20 do fruits au jus de Ridel.
10 barils vinaigre blanc, à vendre par
O. VALETON & CO.,
14 déc 25, rue Tchoupitoulas

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,
A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir : MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPPI, FLORIDE et TEXAS. 29avril—1an

GELATINE—2,000 livres gélatine à l'usage des confiseurs, restaurateurs et chapeliers, qualité très supérieure, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, Chartres.

VINS FINS—Vins de Madère "Old Particular", de Londres, de Sherry, de Porto, en quarts et en huitièmes, à vendre en douane, par
LOISON & SILVESTRE,
3nov 36, Chartres.

SARDINES—1400 boites—1750 demi do, 800 quarts do sardines marque Rodel, en débarquement du navire Mount Washington, à vendre par
O. VALETON & Co,
18 déc 25, rue Tchoupitoulas.

A. BLACHE.
ENCANTEUR,
No 30, rue Vieille Levée.
Seul agent des marques suivantes
Eau-de-vie marque de New-York.
Genièvre de New-York.
Rhum de Barataria.
Rhum de New-Orleans,
Genièvre de P. K. Barmes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1 an

VINS en caisses supérieurs—14 caisses de 25 bouteilles Château Lafitte 1841, marque Nathl. Johnston et fils, 40 caisses de 25 bouteilles Château Latour; [illegible] St-Julien supérieur 1846; [illegible] Haut Sauterne supérieur. THOMAS PINET & Co,
7janv 39, rue Conti

Costumes, pour bals,
COSTUMES!
M. DELCROIX a l'honneur d'informer sa nombreuse clientelle, que sa dame étant en France, il vendra cette année, voulant s'en défaire, son bel assortiment de dominos, moines, COSTUMES A CARACTÈRES, DE FANTAISIE, D'ENFANTS, &c., *aux prix qu'il avait l'habitude de les louer.* Il invite les amateurs à venir les visiter et s'assurer par eux-mêmes qu'ils pourront se satisfaire à des prix extrêmement minimes.
CES COSTUMES SONT DÉPOSÉS RUE D'ORLEANS, No 73, *entre Dauphine et Bourbon, près le théâtre*, où on pourra les visiter tous les jours, jusqu'à huit heures du soir. 13janv—2m

Les Salons de Daguerréotypes.
No 93, rue du Camp, Bâtisse Shiff,
SONT actuellement ouverts pour la réception des visiteurs, qui sont respectueusement invités à venir examiner la grande collection de portraits.
Ces salons ont été magnifiquement meublés, et rien n'a été épargné pour satisfaire les habitués.
Par l'excellente combinaison de la lumière, venant de l'immense lucarne, et par le nouveau procédé chimique qu'il emploie pour préparer les plaques, les portraits sont tirés dans un court espace de temps (seulement quelques secondes) et avec une ressemblance parfaite.
Il fournit aux prix des manufactures, des médaillons émaillés et gravés, de l'or le plus fin et d'un joli goût, propres à y enchâsser des miniatures.
Les artistes peuvent se procurer chez lui, tous les articles en usage pour le daguerréotype, aux prix de New-York. E. JACOBS,
10 jan—6m 93, rue Camp, Nlle-Orléans

CLASSES DE SOLFEGE.
M. ELIE, premier violon du Théâtre d'Orléans, vient d'ouvrir ses classes de solfège. Elles sont tenues, les lundi, mercredi et vendredi, de chaque semaine,
De 4½ heures à 5½ pour les demoiselles;
De 5½ heures à 6½ pour les garçons.
Le cours est fait d'après la méthode de B. Wilhem. Prix, trois piastres par élève.
4déc—3m No. 351, rue Dauphine

Mme Trautmann,
Modiste en Robes et Chapeaux,
155, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE.
Etoffes pour robes et chapeaux.
Articles de modes et de fantaisie. 17 déc—

Mme LUSSAN
PREVIENT sa clientelle ainsi que le public, qu'elle a transporté son MAGASIN DE MASQUES, RUE ROYALE, No. 102. Elle a toujours en main un bel assortiment de costumes nouveaux pour dames et pour hommes, qu'elle loue pour bals de société, à des prix modérés. Elle se charge de faire les costumes sur commande tant pour enfants que pour grandes personnes. 19 déc

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis
2 déc—1an

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE
No1 RUE DU CAMP
F. MOISSENET

PROCLAMATION
Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que Valmont Soniat Dufossat, shérif de la paroisse de Jefferson, et collecteur des taxes de cette dite paroisse, s'est adressé à moi pour la cancellation de l'obligation suivante, à savoir :
Une obligation de quarante-quatre mille et cent quatre-vingt dix-sept piastres, souscrite par lui comme principal, conjointement avec Amélia Delassize, veuve de feu Robert Avart, comme sécurité, en date du 31 décembre 1849 ;
En conséquence, la présente est pour donner avis à toute personne intéressée d'avoir à présenter par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, à Baton-Rouge, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la publication de la présente proclamation, les raisons pour lesquelles le dit bon ne serait pas annulé
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de Baton Rouge, ce 20me jour de décembre de l'an de grâce 1850, et la soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats Unis.
JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat. 23 déc—30f

PROCLAMATION
PAR JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que George Y. Bright, ex-encanteur pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour faire canceller le bon suivant :
Un bon de dix mille piastres, souscrit par lui, le 10 octobre 1850, comme encanteur de la paroisse et de la ville ci-dessus mentionnées, avec George Lynch, comme sécurité.
Je donne, en conséquence, avis aux personnes y intéressées, de déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, à Bâton Rouge, dans les quatre-vingt dix jours suivant la date du présent avis, pour quoi le dit bon ne serait pas annulé.
Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en ce jour le 14 décembre 1850, soixante quinzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.
Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER.
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
17déc—30f

PROCLAMATION
Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que j'ai été instruit d'une manière authentique qu'un meurtre a été commis vers le 1er novembre 1850 par William Foster sur la personne d'un nommé Clément Nicaise;
J'ai jugé à propos de lancer cette proclamation pour inviter les citoyens de cet Etat à aider à l'arrestation du meurtrier, afin qu'il soit traduit devant la justice du pays, et j'offre par les présentes, au nom de l'Etat de la Louisiane, une récompense de deux cents piastres pour l'arrestation et la conviction du susdit William Foster.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de Bâton-Rouge, ce 28 décembre de l'an de N. S. 1850 et le soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.
JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 31 déc

Dissolution de Société.
LA société existant sous le nom de DUBUCH FRERES, est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour 31 décembre 1850. André Dubuch reste chargé de la liquidation.
ANDRE DUBUCH,
HENRY DUBUCH, 77, rue St-Louis,
1 janv entre Royale et Bourbon.

AVIS—Le soussigné prévient le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires que l'ancienne maison Dubuch frères, priant ses clients de lui conserver leur patronage.
A. DUBUCH. 77, rue St Louis,
1 janv entre Royale et Bourbon.

LE soussigné offre à vendre en magasin, provenant des derniers arrivages, savoir :
100 barriques vin vieux St Julien Médoc pour familles;
50 do do Château Margaux;
10 do do Château Lafitte;
20 do do St Estèphe;
60 do do Montferrand;
50 do do St-Julien;
15 demi do Château Margaux;
20 barils vin blanc Haut Sauterne;
20 do do Haut Barsac;
10 quarts pipes cognac Castillon;
8 do do Dussault;
200 caisses vin vieux Château Margaux;
170 do do Lafitte;
200 do do Latour;
Et un assortiment complet de liqueurs et autres articles d'importation.
A. DUBUCH, 77, rue St-Louis,
1 janv entre Royale et Bourbon.

SERRURES FRANCAISES—25 caisses serrures françaises numéros assortis, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
3 déc 22 rue St-Louis

GENIEVRE, Cognac—15 pipes genièvre de Hollande, marque Hongroise; 20 demi pipes Cognac Castillon 4me preuve, aux entrepôts de la Douane, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
31déc 35, rue Natchez

Paratonnerres de J. Spratt.
CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de ne couter que le QUART de tout autre genre, à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
10 sep 25, rue Condé Agents pour l'Impétrant

Grates—Grates.
1000 GRATES de toutes grandeurs et de tout genre, à vendre par les soussignés, à des prix réduits, lesquels se chargent de les faire poser partout où l'on peut le désirer.
S. MASPEREAU & Co,
10 sep No 25 rue Condé

Pompe aspirante et refoulante.
CE nouveau système de pompe surpasse tout ce qui a été introduit ici dans ce genre. Elle peut être mue par la force d'un enfant, aspire l'eau à une profondeur de 30 pieds et la jette en même temps à une hauteur de plus de 40 pieds.
Ce genre de pompe est le seul qui convienne aux habitants.
A vendre par S. MASPEREAU & Co.,
No 25, rue Condé,
10 sept Agents pour les manufacturiers

VINS DU RHIN—En débarquement du navire Emperor:
10 caisses Hochheim de 1846 et 20 idem de 1848; 10 caisses Claus Johannesberg de 1846, 100 caisses Hock mousseux, article supérieur, 1 octave vin Diedesheim 1846, 1 do Forst 1846, 1 do Niersteiner 1846, 1 do Erbach 1846, 1 do Hochheim 1846, et 1 do idem 1846, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
31 déc 35, rue Natchez.

CAFE—100 sacs café de Rio en magasin et à vendre par B JOHNS,
10 déc No 5 Nouvelle Levée

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Le 7 janvier 1851—Conseil de la Municipalité No Un—Séance de mardi 31 décembre 1850.
IL EST RESOLU — que le maire est et demeure autorisé à vendre à l'encan, au rabais, le contrat pour nettoyer les rues et pour réparer les rues non pavées dans les limites de la première municipalité; ledit contrat devra être vendu pour un an, conformément aux spécifications ci-annexées. Le Conseil de la municipalité No Un se réservant le droit d'approuver ou de rejeter l'adjudication faite par le maire.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 4 janvier 1851.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Spécification pour le nettoiement des rues et l'entretien des rues non pavées comprises dans la partie urbaine de la municipalité No Un.

L'entrepreneur sera tenu chaque jour pendant la durée dudit contrat, de nettoyer parfaitement toutes les rigoles, ruisseaux, passages de traverses et le dessous de tous les ponts, dans toutes les rues, impasses, passages, routes, chemins publics, levées et débarcadères dans les limites de la municipalité No Un, et d'en enlever avant 10 heures A. M., toute espèce d'ordures, boue, herbes, plantes ou substances végétales, croissant dans lesdites rues, impasses, sur les chemins publics ou sur leurs bords ou sur les côtés du revêtement des rigoles, et aussi d'en enlever toutes autres substances qui pourraient empêcher la libre circulation de l'eau dans lesdites rigoles, les ruisseaux et passages, traverses et sous lesdits ponts.

Ledit entrepreneur sera tenu, chaque jour pendant la durée dudit contrat, d'enlever ou de faire enlever desdites rues, impasses, passages, routes, chemins publics, levées et débarcadères et de tous les trottoirs, avant 9 heures du matin, les ordures, boues, gravois, engrais, substances animales ou végétables, débris de cuisine, et matières fécales de toute espèce qui peuvent s'y trouver préjudiciables à la salubrité et à la propreté de la municipalité. Et ledit entrepreneur sera aussi tenu d'enlever ou de faire enlever, chaque jour, pendant la durée de son contrat, les ordures, gravois, engrais, substances animales ou végétales, débris de cuisine, et matières fécales de toutes natures qui seraient déposées dans des caisses, barils ou paniers, baquets ou autres récipients ou qui auront été jetés dans lesdites rues, impasses, passages, routes, chemins publics, levées, débarcadères, ou sur les trottoirs, ou qui auront été jetés sur le bord du fleuve jusqu'à la ligne des eaux.

L'entrepreneur sera tenu, chaque jour, pendant la durée dudit contrat, de faire enlever tous les animaux morts ou carcasses trouvés dans les limites de la municipalité No Un, et de les déposer ou de les faire enterrer dans tels lieux que lui désignera le voyer.

L'entrepreneur sera obligé, pour que ce travail soit fait d'une manière régulière et efficace, d'employer un nombre suffisant de charrettes et de journaliers. Toutes lesdites charrettes devront être construites et tenues de manière à ne laisser échapper et se répandre au-dessous aucune des substances ou matières qui y seront déposées. Chaque charrette sera pourvue d'une cloche de six pouces de diamètre, afin que le son annonce son approche aux habitants des maisons.

Toutes les charrettes et journaliers employés par le dit entrepreneur, pour les objets spécifiés ci-dessus, devront passer par toutes les rues, impasses, passages, routes, chemins publics, le long de la levée et sur les wharfs, [illegible] chaque jour, depuis le matin à 8 heures A. M. et le soir à 5 heures P. M. Et ils devront alors enlever et emporter toutes les substances et matières [illegible] qui pourront être enlevées—et [illegible] lesdites substances et matières auront été enlevées et emportées, chaque jour pendant la durée dudit contrat, ledit entrepreneur sera tenu et obligé de faire ouvrir les hydrants et de faire couler autant d'eau qu'il lui sera nécessaire, afin de laver et de nettoyer toutes les rigoles, ruisseaux, passages de traverse et le dessous de tous les ponts, dans toutes les rues, impasses, passages, routes, chemins publics, par lesquels la Banque de Commerce a établi ses tuyaux.

L'entrepreneur sera tenu chaque jour, pendant la durée de son contrat, de balayer, de racler et assembler en morceaux près des rigoles, les boues et immondices, engrais et gravois qui pourront s'accumuler [illegible]

Ledit entrepreneur sera tenu de remplir de décombres, de terre du fleuve, gravois, de coquilles, toutes les fois que besoin sera, tous les trous et ornières de charrettes et de voitures, dans les rues non pavées, impasses, passages, routes et chemins publics dans les limites de la municipalité No Un, aussitôt après leur formation [illegible]

[illegible]

Ladite amende sera imposée par le Recorder, et le Voyer, alors emploiera le nombre d'hommes et de charrettes nécessaires pour faire ledit travail, aux frais dudit entrepreneur—Le montant de l'amende et le prix payé aux hommes et charrettes, seront déduits de tout montant mensuel dû audit entrepreneur.

Dans le cas ou ledit entrepreneur serait mis à l'amende trois fois dans un mois, il sera loisible au Conseil de déclarer *ipso facto* le contrat nul et sans effet, sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande par devant une cour de justice.

Ledit entrepreneur fournira une caution bonne et solvable pour une somme de $15,000, et le Conseil aura le droit, en tout temps, d'exiger d'autres cautions.

L'entrepreneur sera tenu de surveiller en personne la fidèle exécution de son contrat.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 4 janvier 1851.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme : H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Le 7 Janvier 1851—En vertu de la résolution qui précède—Avis est par le présent donné que lundi 27 janvier 1851, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais le contrat pour le nettoiement des rues et réparer les rues non pavées de la Municipalité No Un, le tout comme ci-dessus expliqué.
A. D CROSSMAN, Maire.

LES soussignés, MARCHANDS DE GRAINES, appellent l'attention du public et de leurs amis sur le bel assortiment de graines qu'ils ont en ce moment en magasin.
Ils ont également en main un assortiment d'outils de jardinage, pots à eau, pots à fleurs, cages, vases à eau et à fleurs, pois cassés, herbiers, plants de tabac, plantes, arbustes, etc.
Ils ont pris leurs mesures pour recevoir constamment des graines fraîches pour chaque saison et les recevront directement des pépinières de Comstock, Ferri & Co, de Wethersfield. Ils fourniront leurs pratiques à des prix raisonnables et avec tous les soins possibles.
Les ordres pour les articles ci-dessus accompagnés de l'adresse d'un correspondant en ville, seront remplis dans le plus bref délai.
Aussi—Pois vache de la Caroline, maïs, avoine, blé, farine de maïs, chanvre, millet, pois noirs, etc.
COMSTOCK & Co,
Magasin de graines, No 11, rue Commune,
3 sept—1an encoignure Tchoupitoulas

J. MENARD,
181, RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE HÔPITAL ET QUARTIER.
Graines Fraîches de Jardinage.
REÇU par le steamship Pacific, de New-York, et le navire Charlemagne, du Havre, un grand assortiment de graines potagères, le tout garanti de la récolte de 1850 et de première qualité.
A vendre à des prix très-modérés. 30oct—

Vins en barriques.
600 Barriques St-Julien, St-Emilion, Lutreme, etc.
40 barils vin blanc Haut Sauterne, en magasin et à vendre par NOEL & GUIRAUD,
24 déc rue Royale 103

Vins en caisse.
500 Caisses St-Julien Médoc;
200 do St-Estèphe do;
100 caisses Chateau Margaux;
200 do vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, en magasin et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
24 déc rue Royale No 103

Cognac.
80 Demi pipes, quarts et huitièmes cognac A. Bonniot.
30 quarts Rochelle, Cosié Martin.
60 demi pipes, quarts et huitièmes Bordeaux, dans les magasins de la douane, à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
24 déc rue Royale No 103

Kirsch et Absinthe Suisse.
150 Caisses absinthe de la marque Pernod.
100 do do Dupied père et fils.
100 caisses do A. Junod.
100 do do Yersin Lecoultre, en magasin et au drawback, à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
24 déc Rue Royale No 103

Fromage de Gruyère.
50 Meules gruyères, à vendre par NOEL & GUIRAUD,

LIQUEURS EXTRA SUPÉRIEURES—
3 caisses anisette Marie Brizard,
2 do Noyeau,
4 do curaçao de Hollande.
7janv THOMAS PINET & Co, 39, rue Conti

CHARBON—900 tonneaux charbon Cannel anglais. Les personnes qui en auraient besoin d'une dizaine de barils pour leur salon, feront bien de s'adresser de suite, à
16déc McBRAN, WILLARD & Co.

CHAPEAUX NOUVEAUX ! CHAPEAUX NOUVEAUX !!
Magasins, rue de Chartres, 37, et encoignure Royale et St Louis.
NOUS avons reçu par les navires Orlando et Brunswick, du Havre, et déballé un immense assortiment de chapeaux en soie.
Chapeaux en feutre de tous genres, chapeaux d'Amazones.
Une très grande variété de chapeaux et casquettes de fantaisie pour enfants.
Le tout de qualités supérieures et manufacturés sous la surveillance de notre associé J. J. Albert.
Nos clients et tous les amateurs de beaux chapeaux sont invités à venir chez nous renouveler leur coiffure; ils n'en auront pas de regrets, car ils trouveront dans nos magasins les chapeaux de formes toutes nouvelles de Paris, du meilleur goût, réunissant beauté, légèreté et solidité.
Nous avons aussi établi à notre maison encoignure Royale et St Louis, UNE MANUFACTURE DE CHAPEAUX DE SOIE, pourvue de tous les ustensiles et matières nécessaires pour arriver à une fabrication aussi parfaite que dans les meilleures manufactures de Paris et New-York.
Les personnes qui ne trouveraient pas dans nos magasins des chapeaux à leur goût, auront la facilité de les faire confectionner à notre manufacture. Nous sommes convaincus que notre Etablissement est désormais installé pour satisfaire amplement aux besoins de la Nouvelle-Orléans, tant pour la vente en détail que pour celle en gros, aux marchands de la ville et de la campagne.
23sept—a ALBERT & TRICOU.

Magasin de grande variété de marchandises françaises—en liquidation.
P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir et offre à vendre à très bas prix 5 caisses chapeaux soie pour hommes et cadets, une caisse casquettes velour soie pour enfans, modes de Paris; gros gants laine verte, bonnets et berrets laine fine couleur, bas et chaussettes laine, noir et blanc, gants fil d'Ecosse, gilets et caleçons coton, tapis descente de lit laine, broderie et balais, bretelles blanches et couleurs, soie et coton, avec boucles dorées, presses à copier des lettres avec accessoires, boutons de toutes sortes, agrafes en boîtes rondes et sur cartes, articles de billards, articles de salle d'armes, un très grand assortiment de seines de toutes dimensions pour la pêche et mille autres articles qu'un avis de journal ne permet pas d'énumérer.
Avis aux pêcheurs de profession.
Les pêcheurs qui voudraient utiliser le temps de leur morte saison sont prévenus qu'ils trouveront de l'occupation pour confection de seines en donnant les garanties nécessaires au No 76, rue de Chartres. 8 oct—a

DIVERS—35 barillets plomb numéros assortis, 300 barillets clous, 100 boites thés Impérial et G. P., 50 boites cornichons assortis de Underwood & Lewis; 200 sacs Café Rio, 100 de la Havane; 40 do vieux Java; 20 boucauts riz de la Caroline du Sud; 100 barils sucre en pain et moulu, 80 sacs poivre en grain et épices; 300 paniers huile d'olive; 200 boîtes vin Claret; 30 barils vieux whisky Bourbon; 100 1/2 1/4 et 1/8 pipes Cognac; en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN,
6déc 22 rue Gravier

SUCCURSALE, No 12, FRONT LEVÉE
Boulangerie des Etats-Unis.
DANS le but d'accommoder nos pratiques et le public, nous avons ouvert une succursale de notre boulangerie au No 12, Front Levee, entre les rues de la Douane et Bienville. On y trouvera constamment d'excellent pain et le biscuit de tous genres, pour lesquels notre boulangerie est si renommée.
Reconnaissant du patronage libéral qui nous a été accordé jusqu'à ce jour, nous ferons tous nos efforts pour en mériter la continuation.
J. H. DURRUTY & Co, 241, rue Julie.
N. B. Les fonderies, restaurants et familles peuvent toujours se fournir à la boulangerie de Coke supérieur, à 40 cents le baril, délivré à domicile.
16déc—3m H. D. & Co.

65800 Cigares de la Havane, de toutes les qualités et des meilleures marques en débarquement du brick Pierre Soulé, de la Havane, et à vendre par D. BONNIO Jr,
4 nov 34 rue Gravier

BOTTES, SOULIERS ET BROQUINS—63 caisses en débarquement des navires Art Union, Chicago, Theoxena et Ovando, comprenant un grand assortiment pour la ville, la campagne et l'expédition en Californie, à vendre à des conditions libérales par
G W DUNBAR,
27 déc 5, rue des Magasins

Par les derniers arrivages de France, du Nord et de la Havane, reçu et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivants,
Mansaji contre le tétanos,
Beurre frais de cacao
[illegible] contre le rhume et autres affections de poitrine, Miel dépuré et jus de citron.
Divers pour les teintures,
Idem pour daguerréotype,
[illegible]
A. PEYRAUD,
3déc 106, rue Royale

J. DUCLOUX, Pharmacien,
Rue de la Levée, No 7, en face le marché du Port, 3me municipalité,
TIENT [illegible] assortiment de médicaments frais et bien préparés.
[illegible]
Opiat Balsamique
Remède souverain contre les maladies secrètes.
Mixtures contre [illegible] 21 ov—

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.
HART THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:
De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.
Départs du bas de la ville;
De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3/4 h. P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/4 heures P. M.
Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.
Billets à vendre au No 52, rue des Magasins.
28 mars—1an

Dr. P. BLANCHARD
Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane 28 juil—1a

A VENDRE—D'importation antérieure, pour clore diverses factures et à bas prix,
300 barriques vin rouge, St Julien, bon ordinaire,
80 do do fins, de diverses marques et qualités,
50 do do blanc Haut Sauterne, bon. qual.
300 barils do do do do
25 do do supérieur do do do
60 1/4 vieux cognac 1re, 3me et 4me preuve, diverses marques,
400 caisses vin rouge et blanc, diverses marques et qualités,
400 caisses absinthe véritable Suisse, de Sauvageol et Bruneton,
100 caisses kirsch de Yersin et Lecoulter, Sauvageol et Bruneton,
45 caisses abricots à l'eau de vie marque J. Lafaurie,
10 barils vinaigre 1re qualité,
4 boucauts ficelle en petites pelottes,
15 balles bouchons pointus pour bière, de 30,000 chaque,
10 do de 30,000 do do réguliers pour vin,
10 do de 15,000 do do do
50 milliers en sacs de 1,000 et 500, de très bonnes
1 balle de 6,000 bouchons à dame) très gros.
5 caisses eau de fleurs d'oranger grand modèle,
10 estagnons do do do do
100 paniers d'huile, grandes et demi bouteilles.
200 dame jeannes vides de 5 et 4 gallons.
30déc N. DUDOUYT, 13, Toulouse

HUILE DE LARD—25 barils huile de lard extra en magasin et à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
6dec 22, rue Gravier

TABAC—300 boîtes tabac à chiquer de la Virginie, des meilleures qualités; 250 do et 1/4 dito do tabac de l'Ouest, du Kentucky et du Missouri en pièces de livres et demi livres; 70 boîtes tabac de bas prix pour l'usage des habitations; 150 petites boîtes des meilleures qualités; 20 caisses tabac à fumer, en magasin et à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
6dec 22, rue Gravier

BLANC DE BALEINE—1,000 caisses chandelle assorties, du New Bedford, à vendre par
J W STANTON & Co,
10 déc enc. Magasins et Lafayette

HARENGS—400 caisses en débarquement du navire Prinz Adalbert, et à vendre par
A. CARRIERE,
6janv 25, Vieille-Levée

SARDINES—10,000 boîtes, sardines en grandes, demies et quarts, des marques Camus & Deffis & Co, ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,
15jan No 31, Vieille Levée

Graines de Jardinage.
Le soussigné vient de recevoir des pépinières de S. Maupay de Philadelphie, un des plus beaux assortiments de graines de jardinage qui soit encore venu en ce pays.
Aussi:—Un lot d'oignons à fleurs, arrivant de la Hollande.
Graines de jardinage en boîtes assorties pour l'usage des plantations. Aussi graines par petits paquets, à vendre par douzaine, centaine ou mille, pour les marchands de la campagne. Les jardiniers pourront se pourvoir à bas prix.
D. MAUPAY,
8 janv 67, Gravier.

Avis Judiciaires.

J. Waterman & Co. vs. Samuel Leonard—No. 6717.
J. M. Fuller vs. le même No. 6716
D. L. Holliday vs. le même—No. 6777.
DANS LA TROISIEME COUR de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés dans les affaires ci-dessus intitulées, j'exposerai en vente publique, le samedi 25 janvier 1851, à midi précis, au bureau du défendeur, rue Tchoupitoulas, entre celles de Poydras et Lafayette No 102,
Un coffre-fort, un pupitre, deux tables, cinq chaises, une presse à lettre, trois paires de balances, &c.
Et aussi, le même jour, à 4 heures P. M., à la maison du défendeur, située rue Hercule, entre celles de Clio et Erato :
Un lot de meubles.
Saisis dans les affaires ci-dessus intitulées.
Termes et Conditions de la vente, comptant.
E. N. STRINGER,
13janv—3fois10j Constable

Adam Greser vs. Mme Sarah—6,799.
DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée; j'exposerai en vente publique, le mardi 28 janvier 1851, à midi précis, à mon magasin de dépôt, rue Bienville, No 91, entre celles de Royale et Bourbon.
Un lot de meubles—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions de la vente—comptant.
E. N. STRINGER,
17 janv—3,en10j Constable.

No 3,414—*Succession de Joseph Pidot.*
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Attendu que George Lhote s'est adressé à la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de Joseph Pidot, décédé intestat—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à déduire dans dix jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 16 janvier 1851. LOUIS E. COURTIN,
17 janv—3,en10j Député Greffier.

Succession de A. B. Bem.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John D. Bein, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds étant répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
WM. K. WANTON,
13 janv—3,en10j Député Greffier.

Succession de A. B. Patrement.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par X. Magny, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre les mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
WM K. WANTON,
13 jan—3en10 Député greffier

Succession de M. M. Robinson.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Margaret Robinson, curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
WM. K. WANTON,
13 janv—3,en10j Député Greffier.

H. Foirath vs Wernard—No 5423.
EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'Hon. P. Coudrain, Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'exposerai en vente publique à mon magasin de dépôt, rue de l'Esplanade, No 27, le mardi 28 janvier 1851, à midi.
Un lot de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
MIGUEL HERNANDEZ Jr,
11j—en10j Constable.

Briget McIntyre vs Mollins—No 5,532.
EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'Hon. P. Coudrain, cinquième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique à mon magasin de dépôt, rue de l'Esplanade No 27, mercredi 21 janvier 1851, à midi
Un lot de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
MIGUEL HERNANDEZ Jr.
11 janv—3,en10j

A. D. Grieff et Co,
Marchands de Comestibles en gros et Commissionnaires, [illegible] DE FROMAGE ET AGENTS
Pour la vente de la bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidr. de Newark,
[illegible]

AU MAGASIN DE NOUVEAUTÉS, 238, RUE BOURBON.
RILLIEUX et REGGIO,
Successeurs de DAB. MACARTY,
ONT l'honneur d'annoncer aux habitués de l'ancienne maison et au public en général, qu'ils feront l'ouverture de leurs marchandises de saison, LUNDI, 7 COURANT. Leur assortiment se compose des articles suivants :
Manteaux en mérinos et satin de toutes les nuances pour dame; manteaux en laine pour enfant (style égyptien); mantelets couleurs et noirs pour dame et enfant, ouatés et non-ouatés; basquines taffetas noir pour dame; dito glacé et noir pour dames et enfants, ouatées et non-ouatées; cols mousseline brodée à la Marie-Antoinette; do do do Plastrons style nouveau); dito do do pour enfants de tous les âges; cols jaconat pour dames (broderie anglaise); dito do do enfants; mouchoirs de poche brodés, garnis de valenciennes: dito do de brodés et festonnés; do do do do pour enfants; bonnets pour dame en mousseline et jaconat; dito do enfants, batiste, mousseline et jaconat; manches pagodes et bouillon, en bobinet et mousseline pour dames; mouchoirs linon batiste, à liteaux et à rivières; dito do do à bordures; dito batiste épaisse en 1/2 aune 5/8, 3/4, 7/8; batiste en pièce de toutes les qualités; mérinos français 5/4, noir et en couleur; cachemire blanc 5/4, extra-fin; mérinos fantaisie, noirs et couleurs; mousseline-laine en 5/8 et 5/4; idem en couleur; mousseline laine imprimée; barège tissé couleur; do do imprimé; barège soie chiné et jaspé; crêpe de Cantons pour robes; valentine soie et laine pour robes; dito soie et coton do do; taffetas glacés de toutes les nuances, dito et gros de Naples noirs; satin la reine; dito de Chine; selerie noire, armure royale et autres; do do vénitiennes rayées; gros d'Ecosse et poult soie; morée noire; lustrine soie noire; soierie sergée noire et en couleur; foulards à carreaux pour robes; florence de toutes les couleurs; alpacas couleurs unis; dito dito changeantes, grande largeur; dito noire, qualités assorties; thibet noir 5/4; alpaca brochée noire pour robes; serge laine noire: mérinos anglais et suisse; drap vert laviable et brosse; casimir à carreaux, à raies et unis; gants de chevreaux de toutes les couleurs; dito de soie; dito fil d'Ecosse do do; dito fil de Perse; mitons filosoie pour dames; gants do do pour dames et hommes; do soie pour enfants; ombrelles pour dames et enfants dans tous les genres; parasols, 22 pouces, noirs et couleurs; parapluies noirs et couleurs, qualités et grandeurs assorties; voilettes blanches et noires brodées; voiles grès, bleus, verts et noirs; do barège do do; châles satin noir; dito cachemire noir et couleur; dito barège noir, unis et à raies satinées: dentelles et entre-deux valenciennes, dito soie noire; dito laine noire et en couleur; galons et passementeries soie; franges noires et couleurs; boutons soie pour robes et habits; indiennes françaises; dito Perse do à meuble; camas coton en couleur; [illegible] pour rideaux; indienne chamois damassée do; dito brochée do; dito dito satinée do; indienne française unie, bleue, rouge et jaune; courtepointes piquées 13/4 blanches et en couleurs; dito frappées pour berceaux; couvertures molleton 13/4; dito pour berceaux; couvertures françaises en laine 10/4, 12/4, 14/4; dito anglaises et américaines; gilets tricot en mérinos pour femmes, hommes et enfants; dito dito coton do do do do; caleçons mérinos do do do; bas soie et filoselle pour femmes; bas coton anglais do do; dito do français et allemand; bas filettes de toutes les qualités; bas fil d'Ecosse pour femmes et enfants; dito coton gris et bleu de do; dito en laine de toutes les qualités, pour femmes et enfants; dito coton de toutes les couleurs; flanelle française, anglaise et américaine; tartant écossais; tapis de table en drap; baise imprimée 13/4; [illegible] de française et américaine; tapis descente de lit (rag); brillanté, qualités assorties; mousseline brochée pour rideaux; dito à carreaux damassés; dito suisse, noire pour robes; bretelles pour hommes et enfants; bourses marquises pour dames; sacs à fermoir et à crochet en cachemire; éventails riches; parfumeries assorties; coton blanc et écru dans toutes les qualités; indienne américaine et anglaise.
RILLIEUX & REGGIO,
7oct 238, rue Bourbon

A LOUER, avec ou sans bail—Le café qui fait l'encoignure des rues Treme et Toulouse, avec la maison contigüe. Ensemble avec toutes les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4 fec

A Louer présentement.
La jolie Maison à 2 étages, rue des Ursulines, No 231, bien aérée et ayant une belle cour.
S'adresser à Mme Senecal, No 179, rue Bienville. 3déc—

A LOUER.—(Possession pouvant être donnée le 1er novembre prochain.—Deux maisons de résidences particulières, à trois étages, situées rue de l'Esplanade, entre Royale et Conde troisième municipalité.
EDWARD BARNETT
4oct 21, rue Conti.

A LOUER—Une Maison située encoignure St Ferdinand et Levée, 3me Municipalité. Pour les conditions, s'adresser à J B DUCRET, chaudronnier, rue St Louis, No 14.
23déc—1m

EN débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par les soussignés,
12 barriques vin rouge Cantenac Médoc;
48 do do St. Estèphe do;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
16 demi do do do
30 caisses vin rouge St. Julien;
120 do do St. Estèphe;
300 boîtes sardines L. Bernadaux;
2000 demi et 1000 quarts sardines do;
500 boîtes et 1000 demi cèpes et champignons.
FERBOS FRERES,
12déc 247 et 249, rue Royale, enc Domaine

COGNAC—[illegible] J. J. Durand Cognac; [illegible] J. Rémd, en débarquement du navire Helen et Francis, de Bordeaux, à vendre par
J & J TARDOS,
15jan No 31. Vieille Levée

VICTOR,
No. 16, RUE SAINT-CHARLES,
Importeur de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines.
A L'HONNEUR de prévenir ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick, Magnolia et Beatrice, et qu'il attend par Charlemagne et Old England, du Havre, par Mediator et B. Perkins, de New-York, une grande variété d'articles de fantaisie et d'objets de toilettes pour hommes, formant son assortiment d'automne et d'hiver, et se composant de
Cravattes haute nouveauté, cravattes satin brochés, do taffetas extra large, cravattes blanches pour soirées, do Birmingham, chaussettes coton filets et écru, do rayées, do mérinos, do cachemire, de soie, foulards et mouchoirs de toile, mouchoirs batiste, do vignettes de toutes qualités, batistes riches et ordinaires, chemises toile, do toile et coton, chemises de peau, coton, do laine, do soie, pantalons et caleçons coton, do tricot, do laine, do soie, gants soie, gants fil d'Ecosse.
200 douzaines gants vrai Jouvin.
Cols de chemise toile, idem en coton, chaînes de montre, &c.
Il vient aussi de recevoir un complet assortiment de parapluies coton, do taffetas noirs, verts et cieus, de 28, 32, 34 et 36 pouces, cannes armées et non armées dans tous les prix, porte monnaies, trousses de toilette pour hommes (articles des plus complets) nécessaires pour dames, boîtes à odeurs, caves à liqueurs, bourses, jarretières, &c.
Ses porcelaines se composent de toutes les variétés de boîtes à poudre, vide-poches, pots à pommade décorés, boîtes à savon, flacons, vases, porte cigares. Il a en mains un joli choix de pendules, sujets bronze, qui se recommande à l'attention des acheteurs.
Il déballe en ce moment une douzaine de jolies voitures d'enfans.
Son stock de parfumerie est complètement renouvellé en articles d'importation directe, assuré à ses clients l'usage d'une marchandise parfaitement fraîche et d'une qualité supérieure. Il se compose comme par le passé des produits des manufactures Monpelas, Mailly, Mangenet, Violet, Guerlain et Lubin, de Paris.
Tous ces articles choisis par son associé à qui un séjour continuel en France a permis d'obtenir des conditions les plus favorables, sont offerts à des prix excessivement réduits. V. se flatte que [illegible] voudra bien venir s'en assurer par lui-même.
[illegible]
En débarquement du navire Magnolia, cinq caisses chapeaux [illegible] offerts en vente en gros à des conditions libérales.
P. S.—[illegible]

GROCERIES, VINS ET LIQUEURS, 29 rue Bienville, à côté de la pharmacie, encoignure Chartres.
L'attention des familles, de ceux qui tiennent hotel et du public en général, est respectueusement appelée sur notre stock immense de VINS ET D'EAU DE VIE du meilleur choix, importés directement et qui ont été choisis avec le plus grand soin. Ils sont garantis comme ils sont représentés d'après les modèles.
Aussi—A notre stock de GROCERIES FRAICHES, choisies expressément pour l'usage des familles.
Des ordres pour les navires, les steamboats et les magasins d'habitation seront promptement exécutés, et les marchandises envoyées dans n'importe quelle partie de la ville sans aucun paiement pour le voyage. J O CALLUM & Co,
29 rue Bienville, à côté de la pharmacie encoignure Chartres

CIGARES de la Havane—196,700, qualités assorties, en débarquement de la goëlette Pacy, à vendre par B. VALLE,
18janv 29, rue de la Commune

FIL D'ALEXANDRE—23 caisses fil Alexandre en bobines, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
31 déc 35, rue Natchez

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue.
Liqueurs, fruits à l'eau de vie, sardines, huile, &c. &c.
PAR BERNARD TURPIN.
Encanteur.
VENDREDI 24 janvier 1851, il sera vendu à l'encan, au magasin de M. S. V. Barrett, No 94, Vieille Levée, pour cause de changement de domicile, un assortiment de :
Fruits à l'eau de vie, sardines à l'huile de différentes marques et en demi et quarts de boîtes, dans les magasins de la douane; curaçao, marasquin, anisette, absynthe, kirsch, anisado, peppermint, merise, bitters, cognac, genièvre de Hollande en douane; vins en caisses, bouchons, huile de Flagniol, amandes, savon de Castille, papier à lettres, &c. &c. ainsi que
260,0000 cigares de la Havane, Millars, Regalias, Impériales, &c.
Conditions libérales.—Voir les catalogues qui seront prêts de bonne heure le jour de la vente.
20janv

Cinq Lots de terre, rue Derbigny, 2me Municipalité.
PAR J. A. BEARD.
JEUDI, 23 janvier, à midi, il sera vendu à la Bourse St. Louis, SANS RESERVE,
Cinq Lots de terre, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Jackson et Palmyre, sous les Nos 19, 20, 21, 22 et 23, le tout suivant le plan présenté à la vente. Sur le No 23, il y a une maison double en bois; les autres lots sont vacants.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque sur les propriétés, lesquels porteront intérêt à 8 p. 0/0 par an s'ils ne sont pas payés à l'échéance.
Acte de vente pardevant M. Gernon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16jan

Propriétés Hagan et Lafayette, dans la 1re et la 2me Municipalité.
PAR J. A. BEARD, encanteur.
JEUDI 23 courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, pour un partage, savoir :
Un lot de terre No 16, dans l'ilet 63, borné par les rues Roman, Prieur, Canal et Douane, et formant l'encoignure des rues Roman et Prieur.
2—Un lot de terre No 15, dans l'ilet 61, borné par les rues Bienville, Conti, Roman et Prieur, et face à la rue Conti.
3—Deux lots de terre, Nos 3 et 5, dans l'ilet No 50, borné par la Promenade Carondelet et les rues Roman, Prieur et St Louis. Le No 5 fait face à la Promenade Carondelet, et le No. 3 à la rue Roman.
4—Deux lots de terre, Nos 11 et 12, dans l'ilet No 54, borné par la Promenade Carondelet, et les rues Roman, Derbigny et St-Louis, les dits lots font face à la Promenade Carondelet.
5—Trois lots de terre, Nos 10, 11 et 12, dans l'ilet 51, borné par les rues Douane, Bienville, Roman et Derbigny.
6—Trois lots de terre, Nos 16, 17 et 18, dans l'ilet 47, borné par les rues Bienville, Conti, Claiborne et Derbigny, les dits lots font face à la rue Conti.
7o—Un lot de terre No 15 dans l'ilet 45, borné par les rues Claiborne, Derbigny, St-Louis et Promenade Carondelet.
8o—Trois lots de terre dans l'ilet 46, Nos 19, 20 et 21, bornés par les rues Claiborne, Derbigny, Conti et St-Louis, les dits lots font face à la rue Conti.
Tous les lots ci-dessus sont dans la 1re Municipalité.
9o—Neuf lots de terre dans l'ilet 24, 2e municipalité, borné par les rues Derbigny, Roman, Jackson et Palmyre, Nos. 2, 3, 4, 5, 17, 18, 19, 20 et 21.
10o—Un lot de terre No 22 dans l'ilet No 23, 2me municipalité, borné par les rues Commune, Roman, Palmyre et Derbigny. Le dit lot forme l'encoignure des rues Palmyre et Roman.
11o—Un lot de terre No 10 dans l'ilet 22, 2me municipalité, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Commune et Palmyre.
12o—Un lot de terre, No 13, dans l'ilet No 18, 2me municipalité, borné par les rues Claiborne, Robertson, Commune et Jackson; le dit lot fait face à la rue Claiborne.
Les propriétés ci-dessus sont bien situées et au centre des améliorations, elles seront vendues sans réserve.
Conditions—Un tiers comptant, balance à un et deux ans, en billets portant hypothèque sur les propriétés, mais sans endosseurs, avec huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à l'échéance et huit pour cent s'ils ne sont pas payés à ce moment. Les acheteurs auront la faculté d'escompter leurs billets à huit pour cent par an. Actes de vente par devant A. Chiapella, notaire public, et pour la Seconde Municipalité devant M Gernon, notaire public, aux frais des acquéreurs. Pour les dimensions et autres informations voyez les plans exposés à la Bourse et dressés par C. A. Hedin, voyer. 16 jan

Vente sans réserve, et deux fois par semaine, de bijouterie en or, argenterie, diamants, montres, ornements de cheminée et d'articles de fantaisie etc pour clore un des plus beaux fonds de cette ville.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
IL sera vendu [illegible] au No 9, rue de Chartres, au premier, tous les mardis et vendredis de chaque semaine, à 10 heures du matin, jusqu'à ce que le fond en ait entièrement vendu [illegible] argenterie [illegible] pendules, ornements [illegible] porcelaine, cristaux [illegible] Aussi une grande variété d'articles de fantaisie, trop longs à décrire.
Conditions :—Comptant. 7 dé

VENTES DE CE JOUR

Vente à crédit de marchandises sèches.
PAR J. B. BLACHE & CO.
MERCREDI, 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,
100 colis et lots de marchandises sèches consistant :
Cotonnades, indiennes fantaisie et noires, guinghams, services de table, serviettes, mousselines blanches et à carreaux, coutils gris, mouchoirs madras et mouchoirs coton imprimé, mouchoirs batiste fil, toiles écrues, percales, &c.
Conditions libérales à la vente. 20jv

PAR J. B. BLACHE & Co.
MERCREDI, 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, d'ordre du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77.
1 boucaut de porcelaines, vases, statuettes, &c, le tout importé et avarié à bord du navire Arcadia, capitaine Counce, venant du Havre. 20jv

PAR J. B. BLACHE & CO.
MERCREDI 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu d'ordre du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,
1 caisse gances retors,
1 do serrures françaises.
Le tout importé et avarié à bord du navire Arcadia, capt. Counce, venant du Havre. 20jv

PAR J. B. BLACHE & Co.
MERCREDI 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu d'ordre du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,
1 baril encre en bouteilles,
1 balle mousseline.
Le tout importé et avarié à bord du navire Arcadia, capt. Counce, venant du Havre. 20jv

PAR SYKES, HYDE & Co.
Cargaison du brick Silenzio, de Gênes.
MERCREDI le 22 courant à 4 heures P. M., il sera vendu sur la Levée, en face de la halle à la viande de la 1re municipalité,
400 boîtes macaroni et vermicelle, 800 demi boîtes do do, 800 paniers huile douce, 80 boites gros marrons des montagnes de Gênes, 3,950 pierres carrées; 10 barils groseilles de Zante; 20 balles amandes à coques dures; 4 do tendres; 15 ballots racine de réglisse; 3 do noir, 2 barils sucre de lait, 1 do graine de séné; 2 do feuilles de séné, 4 do gomme arabique; 3 balles racines de guimauve. 21jv

PAR SYKES, HYDE & CO.
Bottes, brodequins, souliers pour dames et pour enfans.
MERCREDI, le 22 courant, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu sans réserve, à leur magasin d'encan, rue des Magasins, No 51—
200 caisses bottes, brodequins, souliers pour dames et pour enfans, et formant un assortiment complet.
Conditions à la vente. 21jan

PAR SYKES, HYDE & Co.
Cargaison du brick Hope, de Sicile.
MERCREDI, le 22 du courant, à 11 heures A. M., il sera vendu sur la Levée, en face de la place d'Armes, 1re Municipalité
1,800 boîtes oranges, 1,800 do citrons, 50 de amandes à coques, 100 do vermicelles, 100 do macaroni, 100 do macaroni, 10 tonneaux souffre, en débarquement du brick Hope, arrivant directement de Sicile.
21 janv

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue de Marchandises étrangères et du pays.
PAR F. H. PETITPAIN.
JEUDI 23 janvier, il sera vendu, à dix heures en son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, 125 colis et lots marchandises de saison, étrangères et américaines, consistant en partie de toiles d'Irlande, toiles à draps, bretagnes, platilles, coutil français, coton blanc anglais, mouchoirs Madras véritables, mousselines à raies satinées, mousselines suisses blanches et en couleur, mousselines à carreaux, rideaux brodés, cravattes mousselines, mouchoirs batiste, cols brodés, mousselines imprimées, bas, mouchoirs façon Madras, toile grise, [illegible], indiennes, toile Russie, cotons blancs et écrus, drilling et denims, &c. &c.
Conditions libérales à la vente.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 21jv

PAR F. FERNANDEZ & WHITING,
Fonds et outils d'un chapelier.
VENDREDI 24 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin d'encan, encoignure St Louis et Chartres, pour compte de qui il appartiendra,
Le fonds, les outils, formes &c d'un fabricant de chapeaux et de casquettes [illegible]

Vente par autorité de propriétés [illegible] *rue St Charles, Carondelet,* [illegible] *Hevia, Poydras et Clio*
PAR J. A. BEARD
SAMEDI, [illegible] janvier 1851, à midi, [illegible] à l'Arcade de Banks [illegible]
Lots Nos 1 et 2—Rue Carondelet, entre Hevia et la rue Girod, mesurant [illegible] 23 pieds 10 pouces de face par [illegible] de profondeur, avec une maison à deux étages en bois, ayant des bâtisses à deux étages sur le derrière, le tout parfaitement construit et convenables pour des magasins de marchandises sèches
Lots Nos 4 et 5—Rue Tchoupitoulas, entre Gaiennie et Suzette, mesurant chacun 21 pieds 3 pouces de face par 90 pieds de profondeur.
Lots Nos 1 et 2 formant l'encoignure Tchoupitoulas et Gaiennie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] en groceries et cabarets depuis plusieurs années, mesurant chacune 21 pieds 2 pouces de face par 90 pieds de profondeur.
Lot No 3—Adjacent au lot ci-dessus et mesurant 21 pieds 3 pouces face à la rue Tchoupitoulas, par 90 pieds de profondeur.
Lot No 6—Rue St Charles, entre Julia, Girod et Ste Marie, mesurant 26 pieds 7 pouces face à la rue St Charles, et la même largeur face à la rue Ste Marie, par 149 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec une cuisine double en briques à deux étages, divisée en deux corps de logis et bien situé pour une maison de résidence ou un magasin de marchandises sèches.
Lots Nos 1 et 2—Rue Clio, entre Apollon et Nayades, mesurant chacun ———, par une profondeur irrégulière, suivant le plan, avec une maison sur le lot No———
Lots Nos 7 et 8—Rue Hevia, entre Carondelet et Baronne, mesurant chacun 30 pieds 2 pouces de face par 103 pieds 9 pouces de profondeur, avec une maison double en bois à un étage.
Lot No 9—Rue Hevia, joignant le lot ci-dessus et mesurant 30 pieds 2 pouces de face, par 137 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, avec une maison à deux étages et cuisines.
Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois en billets sans endosseurs portant 5 p. 0/0 d'intérêt et hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec la condition expresse que l'acheteur tiendra la propriété assurée et que le transfert en sera fait au vendeur jusqu'à ce que le second billet soit payé. Les billets qui ne seront pas payés à échéance porteront intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an.
Actes de vente pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1rjv

ANNONCE D'ENCAN.
LE soussigné ayant formé une société pour la transaction en général des affaires par ENCAN et par COMMISSION, sous la raison de J. L. TAYLOR & CO., sont actuellement prêts à recevoir des consignations à leur magasin rue de Chartres, No. 31, encoignure de la rue Douane.
Ils font des avances libérales, en argent, sur toutes marchandises qui leur sont consignées.
Les ventes hors magasin se feront avec promptitude.
E. C. ESTES, No. 104, William Street, à New-York, et FRANKLIN GREEN Jr., Milk Street, à Boston, sont leurs agents dûment autorisés.
J. L. TAYLOR,
27nov—3m. GARDNER SMITH.

TERRE DE PIPE—45 barils en débarquement du navire prussien Prinz Adalbert, à vendre par A. CARRIERE,
6janv—6f 125, Vieille Levée

FROMAGE DE HOLLANDE—12 boucauts de 24 liv. chaque, en débarquement du navire Prinz Adalbert, venant d'Amsterdam, et à vendre par A. CARRIERE,
6janv 25, Vieille Levée

VINS BLANCS EN BARILS—24 barils Haut Sauterne 1846, 40 do do 1847, en débarquement du navire Helen & Francis, de Bordeaux, à vendre par J & J TARDOS,
15jan No 31, Vieille Levée

VINS DE BORDEAUX—Au débarquement du navire [illegible], de Bordeaux,
[illegible] vin de Montferrand;
[illegible] vins blancs de choix;
[illegible] vin rouge de propriétaires, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
[illegible] 36, rue de Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Oscar [illegible] de Bordeaux:
[illegible] vin rouge Montferrand;
[illegible] vin blanc Haut Sauterne, par
J N CURIEN,
[illegible] rue du Maine No 22

CHAMPAGNE—[illegible] à vendre par O. VALETON & Co,
[illegible] 25, rue Tchoupitoulas.

$25 de Récompense.
PARTI MARRON, de l'habitation de [illegible] paroisse St-Charles, le mulâtre HENRY, [illegible]

VENTES DE CE JOUR.

PAR P. E. TRICOU.
EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 novembre 1850, il sera vendu le mercredi, 22 janvier 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, pour le compte de l'intendit Charles Ursin Plicque, les actions ci-après décrites, savoir,
1o. 70 actions de la Compagnie du Rail Road Pontchartrain, de $100 chacune, payées en plein.
2o. 30 actions de la Compagnie de la Bourse des Marchands, rue Royale, de $100 chacune, payées en plein.
3o. 17 actions du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane de $100 chacune, payées en plein.
Conditions :—Comptant. 11 janv—16 et 22

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises Sèches.
PAR J. L. TAYLOR & CO.
JEUDI 23 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au No 31, encoignure des rues Chartres et Douane, un assortiment général de chapeaux, casquettes, bottes et souliers.
AUSSI—6 caisses parapluies en soie et en coton,
" 2 " ombrelles françaises,
" 5 " parfumerie. 22jv

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
Souliers et Peaux de veau.
VENDREDI prochain, 24 courant, à onze heures A. M., il sera vendu à leur magasin d'encan, encoignure des rues St-Louis et Chartres, sans réserve et pour clore des comptes,
50 caisses bottes, souliers, brodequins, &c, assortis, pour hommes, femmes et enfants.
Aussi—16 douz. peaux de veau, patentées, Nos 1, 2 et 3, en bon ordre. 22janv—3

Succession de Mme George Scheirnaydre.
Vente sans réserve, de negres à très long crédit.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
SAMEDI, 25 janvier, à midi, il sera vendu sans réserve, à la Bourse de la Cité, rue Saint-Louis, BIG WILLIAM, nègre âgé d'environ 37 ans, charretier, cocher, etc, etc.
WILLIAM, nègre âgé d'environ 25 ans, sachant faire un peu de tout.
WILLIS, nègre âgé de 15 ans, cuisinier, domestique de maison, etc.
ANNE, mulâtresse âgée d'environ 20 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, excellente marchande.
Les dits esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par les lois.
Conditions—Un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dits esclaves. 22 jan—4

Succession de Marie Jeanne Lapointe, alias Laraque, f. c. l.
PAR P. E. TRICOU, Encanteur.
IL sera vendu le samedi, 25 janvier 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis :
1o—Deux lots de terre situés dans la Troisième Municipalité, désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan dressé le 10 janvier 1851, par C. Giroux et A. Castaing; les dits lots de terre ayant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Moreau, entre les rues Esplanade et Enghien, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2o—Trois lots de terre situés dans la Troisième Municipalité, désignés par les Nos 1, 2 et 3, d'après un plan dressé le 10 janvier 1851, par C. Giroux et A. Castaing.
Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues St-Antoine et Bons-Enfans, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Antoine, sur une profondeur de 90 pieds et face à la rue des Bons-Enfans.
Le lot No 2, attenant au précédent, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Antoine, entre les rues Bons-Enfans et Morales, sur une profondeur de 90 pieds
Et le lot No 3, mesurant 32 pieds de face à la rue des Bons Enfans, entre les rues St-Antoine et Annette, sur une profondeur de 64 pieds, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3o—EMELINE, négresse, âgée d'environ dix-huit ans.
Termes et conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endossement, assurés par hypothèque, et, en cas de non paiement, devant porter intérêt à raison de 8 pour cent par an sans que cette clause puisse autoriser les acquéreurs à en retarder le paiement d'aucun billet.
Les actes de vente par devant A. J. Guiraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 janv—

Succession de Cyrus Green—Belle propriété sur la rue Suzette, dans la deuxième municipalité.
PAR J. A. BEARD, Encanteur.
[illegible]

Belles propriétés dans la Première et Troisième Municipalité.
Vente sans réserve pour opérer un partage.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
IL sera vendu, samedi 25 janvier 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis :
Cette belle propriété formant l'encoignure nord des rues Bourbon et Toulouse et divisée en quatre lots désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, conformément au plan maintenant déposé à la Bourse. Le lot No 1 mesure 35 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, sur 65 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et face à la rue Toulouse, ensemble une maison de quatre appartements, galerie et cabinet.
Le lot No 2 attenant au précédent mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon, sur 65 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, ensemble une maison de quatre appartements, galerie et cabinet.
Le lot No 3 attenant à la profondeur des deux lots premièrement décrits mesure 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur 66 pieds 1 pouce de profondeur, ensemble la bâtisse en briques qui y est construite.
Le lot No 4 attenant au précédent mesure 32 pieds de face à la rue Toulouse, sur 66 pieds 1 pouce de profondeur, ensemble une maison en briques et autres dépendances.
Les lots Nos 1, 2 et 3 sont loués ensemble à raison de $90 par mois et le bail expire le dernier septembre de cette année. Les acheteurs des lots Nos 1 et 2 jouiront des revenus du bail à partir du 1er février jusqu'à la fin de septembre 1851, dans la proportion suivante : pour le lot de l'encoignure No 1, $50 par mois, et pour le lot No 2 $40 par mois. L'acheteur du lot No 3 n'entrera en possession de son terrain qu'à la fin de septembre 1851.
L'acquéreur du lot No 4 prendra possession le 1er février 1851.
Un lot de terre avantageusement situé dans un des plus beaux quartiers de la Troisième Municipalité, sur la rue Casacalvo, entre les rues du Port et St-Ferdinand, mesurant au pied américain 26 pieds 3 pouces de face à la dite rue Casacalvo, sur 138 pieds 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec droit à une allée commune connue sous le nom de rue des Architectes. Les bâtisses de cette propriété se composent d'une maison à étages de six appartements, corridors à chaque étage, un magnifique grenier, cuisine à 3 étages avec beaucoup de logements, le tout bâti en briques. L'acquéreur donnera un mois pour que la famille qui l'occupe puisse déménager. Le tout d'après le plan qui sera exposé avant la vente.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets tirés et endossés et divisés par coupons à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement aux échéances, les billets porteront 8 pour cent d'intérêt. Et pour la propriété dernièrement décrite, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,195 dû le 1er au 4 mai 1851, et pour la balance comme dessus.
Les actes de vente chez M. A. Abat, notaire public, No 18, Arcade de Banks et aux frais des acquéreurs.
Les amateurs peuvent venir visiter. 20 janv—5

Esclaves à long terme.
PAR N. VIGNIE, *encanteur.*
JEUDI, 23 janvier, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,
AGATHE, mulâtresse, âgée d'environ 44 ans.
AUGUSTIN, mulâtre âgé d'environ 23 ans.
Les dits esclaves sont entièrement garantis.
Conditions—Un quart comptant et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. 17 jan

Domestiques de valeur.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
JEUDI, 23 janvier 1851, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,
NATHAN, âgé d'environ 19 ans, domestique de maison.
[illegible], âgée d'environ 19 ans, femme de chambre.
ANTOINE, âgé d'environ 35 ans, nègre de journée
HARRIETTE, âgée d'environ 40 ans, cuisinière.
MARIANNE, âgée d'environ 18 ans, domestique de maison.
Les dits esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—La moitié comptant et le reste à six mois de crédit, en billets endossés.
Les actes de vente pardevant A. Chiapella. 16 jan

DIVERS—[illegible] O. VALETON & CO., 25 rue Tchoupitoulas

Pour Chagres via Havane AVEC LA MALLE—Compagnie de steamers portant la malle de la mer Pacifique—Le magnifique navire à vapeur, à double machine, PHILADELPHIA, sous le commandement du capitaine W. H. Brown, de la marine des E. U. partira de ce port pour Chagres en droite ligne mardi 28 courant, à 8 heures précises. Ce navire et le nouveau steamer CARRIBEAN, également à double machine et construit expressément pour ces trajets, formeront une ligne dont les départs auront lieu tous les quinze jours, de ce port pour Chagres directement, et se relieront aux steamers de la malle OREGON, CALIFORNIA, PANAMA, NORTHERNER, TENNESSEE, COLUMBIA et CAROLINA, qui vont de Panama à San Francisco et à l'Orégon. De cette manière, les passagers pourront obtenir des billets qui leur donneront la garantie de se rendre au lieu de leur destination avec promptitude et sécurité.
Une malle sera expédiée par chaque steamer portant des dates plus récentes qu'aucun autre steamer des Etats-Unis, laquelle malle joindra celles du gouvernement qui partent par les steamers du 1er et du 13 de chaque mois, de Panama pour la Californie et l'Orégon.
Prix des passages :
De la Nlle-Orléans à Chagres—À la chambre, [illegible]
Do do à la 2me chambre, [illegible]
Do do entrepont avec hamacs et repas à part, [illegible]
Do do pour la Havane [illegible]
De Panama à San-Francisco, à la chambre [illegible]
Entrepont avec hamacs et repas séparés [illegible]
Les passages et les ordres pour le fret doivent être directement pris chez les agents [illegible] autre n'est autorisé à vendre des billets ou prendre des engagements [illegible]
ARMSTRONG, LAWRASON & CO,
16janv 166 rue des Magasins

PENDANT TOUT L'HIVER, DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
Le vapeur FASHION, capitaine J. Martin, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les mardis [illegible] A. M pour [illegible]
Et tous les vendredis, à dix heures A. M., [illegible] le CANAL RAPPELET. S'adresser à bord [illegible] la rue St-Louis, ou à
MAUNSEL WHITE & Co.
Tout article de fret, qui n'aura pas été enlevé du bateau jusqu'au jour du départ sera emmagasiné chez JA. PINAUD & Co.
4 nov—a 11, rue Toulouse

Deux voyages par semaine.
Pour la Balize, Passe à Sud-Ouest, Forts et ports intermédiaires, le vapeur G. T. DOSWELL, Capitaine A. Larose, partira tous les samedis à 10 heures du matin et sera de retour en ville les lundis soir.
Pour le Canal Rappelet—Le Doswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin et sera de retour en ville le jeudi soir.
Le Doswell ayant été acheté à cet effet, continuera cette navigation pendant toute la saison. S'adresser à bord, au pied de la rue St Louis, ou à
MINISTER & ANDERSON, 21, Poydras.
BRAND, ADAMS & Co.
4nov 53 Vieille Levée.

Pour New-York—Ligne de paquebots de Stanton—Le paquebot fin voilier E. SAGE, capt Robson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et contractée, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] ou à J. W. STANTON & Co,
20janv Encoignure Magasins et Lafayette

Pour New-York—Ligne de paquebots de Stanton—Devant partir le 21 courant—Le paquebot fin voilier CHARLES, capitaine Chauncy Hillard, ayant une grande partie de son chargement engagé [illegible] s'adresser à bord au pied de la rue St Joseph ou à J. W. STANTON & Co.
20janv Enc. Magasins et Lafayette

Pour la Havane—Le beau paquebot P. SOULE, capitaine M. Smith, partira sous peu. Pour balance de fret [illegible] s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le marché à la viande ou à [illegible] & Co.
13 janv 26, Vieille Levée

POUR GENES—Le fin voilier brick SILENZIO, capitaine [illegible] partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles coton ou 100 boucauts tabac, s'adresser à DOMINIQUE LANATA,
22jan 10, Jefferson

Pour Liverpool—Le navire américain de 1re classe MERIDIAN, capitaine Hanson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et va partir bientôt. Pour balance de fret s'adresser à H. BAXTER,
79, rue de la Commune.
Pour passage, ayant de beaux emménagements à la chambre et l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, poteau 3 3me municipalité. 22 jan

[illegible]

POUR LE HAVRE—[illegible] H. V. BAXTER, 79, rue de la Commune [illegible] Deuxième Municipalité.

A VENDRE—La goëlette MERCHANT, du port de 115 tonneaux, l'une des plus fines voilières de la marine des Etats-Unis, et convenable pour les voyages du Golfe, [illegible] presque neufs. E J HART & Co.
31 déc 79, rue Tchoupitoulas

Pour Liverpool—Le beau paquebot FRANCIS P. SAGE, capitaine W. H. [illegible], partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, Deuxième Municipalité, ou à
J. W. STANTON & Co,
17 déc Encoignure Magasins et Lafayette.

Aux habitants sucriers et aux marchands de bois.
J'AI à vendre à l'amiable, à des termes raisonnables, deux morceaux de terre, agréablement situés; sur l'un se trouve une jolie résidence, &c. &c, à la paroisse de Bâton-Rouge, à quelques milles au-dessous de cette ville. Pour plus amples informations, s'adresser à J. A. BEARD, Encanteur
7nov Arcade de Banks

Marchandises pour les Marchés Mexicains et Californiens.
DE FOREST & CO, marchands commissionnaires, rue de la Douane, offrent à vendre [illegible] conditions libérales,
Indiennes anglaises 4/4, ayant droit au drawback;
50 douzaines bas de soie manufacturés
1 caisse rubans espagnols assortis.
1 do cravattes de Barcelonne;
4 colis dentelles espagnoles;
1 caisse soie noire, unie, à dessin et à raies
AUSSI—Un grand assortiment d'indiennes américaines: do cotonade, dessus de meubles [illegible] coudre, noire et assorties.
AUSSI—20 caisses mousseline suisse et robes de divers genres;
100 caisses bottes et souliers des manufactures [illegible]

BOUCHONS—15 balles bouchons réguliers de 15 milliers chaque, à vendre par
AUG. MOLIER,
30 déc—6 30 rue St Louis

Zinc—Cuivre—Ferblanc.
L. F. DELAMARE, rue de la Douane, entre Bourbon et Royale
ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commodité supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; ustensiles de ménage, bains et baquets de toutes formes, filtres et fontaines, garde robes pour cabinets et chambres, [illegible], pompes, installation de bains, lavabos, etc.
Travaux de bâtiments en zinc, corniches, ventilateurs, bassins, dalles, tuyaux.
Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparation. 14 oct—a

WILLIAM PRICE, Plombier,
No. 162, RUE POYDRAS,
A l'honneur d'informer le public qu'il entreprend toutes les affaires de ce genre et qu'il peut fournir des bains à douches chaudes et froides, bassins à lavabos, robinets à lieux d'aisances, fontaines, pompes de force, pompes à bière, et autres, arrangés dans le meilleur goût; tuyaux en plomb et plomb en feuilles de toutes descriptions [illegible] réparations de toute espèce d'ouvrage pour des navires. Les prix sont modérés [illegible] sont en outre, AGENTS pour les GATCHEL'S PATENT HYDRAULIC RAM
7janv—1an

Pompes—Appareils pour les Bains et les Cuisines.
JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; [illegible]

VINS EN BARRIQUES—[illegible] barriques Montferrand bon ordinaire, 20 do St-Estèphe, vin de famille, en débarquement du navire Helen & Francis de Bordeaux, à vendre par
J & J TARDOS,
[illegible] No 31, Vieille Levée

[illegible] RAYMOND [illegible]
[illegible] 31, Vieille Levée